



PROTOCOLES DE DROIT DES CONTRATS

Extraits

Protocoles de cas pratiques – Droit des contrats

Présentation

Ce protocole a été conçu pour vous aider à résoudre vos cas pratiques en droit des contrats avec une méthode claire, structurée et directement applicable.

Il vous guide pas à pas pour identifier les problèmes juridiques, mobiliser les bonnes règles et construire un raisonnement complet sans oublier d'étape importante.

- ✓ Une méthode de résolution progressive
- ✓ Les conditions à vérifier dans le bon ordre
- ✓ Les sanctions et solutions à distinguer
- ✓ Des raisonnements prêts à adapter aux faits

Sommaire

INTRODUCTION AU DROIT DES CONTRATS

- Introduction
- Application de la loi dans le temps
- La qualification du contrat

PARTIE 1 : LA FORMATION DU CONTRAT

- Les négociations précontractuelles
- L'obligation de confidentialité
- L'obligation précontractuelle d'information
- La formation du contrat – L'offre et l'acceptation
- Les éléments additionnels pour la formation du contrat
- Les événements susceptibles d'affecter la formation du contrat
- Les avant-contrats

PARTIE 2 : LES CONDITIONS DE VALIDITÉ DU CONTRAT

- Conditions de validité – Le consentement
- Conditions de validité – La capacité de contracter : Le mineur
- Conditions de validité – La capacité de contracter : Le majeur sous sauvegarde de justice
- Conditions de validité – La capacité de contracter : Le majeur sous curatelle
- Conditions de validité – La capacité de contracter : Le majeur sous tutelle
- Conditions de validité – Le contenu : Le contenu licite
- Conditions de validité – Le contenu : Le contenu certain : Possibilité et détermination de la prestation
- Conditions de validité – Le contenu : Le contenu certain – La détermination du prix
- Conditions de validité – Le contenu : Le contenu certain – Les clauses d'indexation
- Conditions de validité – Le contenu : Équilibre du contrat : la lésion
- Conditions de validité – Le contenu : Équilibre du contrat : la contrepartie sérieuse
- Conditions de validité – Le contenu : Équilibre du contrat : la clause « Chronopost »
- Conditions de validité – Le contenu : Les clauses abusives
- Conditions de validité – La forme des contrats
- La nullité des contrats – Cas de nullité relative
- La nullité des contrats – Cas de nullité absolue
- La caducité
- Les restitutions

PARTIE 3 : LES EFFETS DU CONTRAT ENTRE LES PARTIES

- La force obligatoire du contrat
- L'exécution du contrat de bonne foi
- L'imprévision
- Le transfert de propriété
- Le transfert des risques
- Les conflits entre acquéreurs successifs

- La durée du contrat
- L'interprétation du contrat

PARTIE 4 : LES EFFETS DU CONTRAT À L'ÉGARD DES TIERS

- L'effet relatif du contrat
- La promesse de porte-fort
- La stipulation pour autrui
- L'opposabilité du contrat
- La simulation
- La responsabilité dans les chaînes de contrat

PARTIE 5 : LES SANCTIONS DE L'INEXÉCUTION DU CONTRAT

- Les sanctions de l'inexécution – Présentation générale
- Les sanctions de l'inexécution – L'exception d'inexécution
- Les sanctions de l'inexécution – L'exécution forcée en nature
- Les sanctions de l'inexécution – La réduction du prix
- Les sanctions de l'inexécution – La résolution du contrat
- La responsabilité contractuelle
- Les clauses relatives aux dommages-intérêts

La formation du contrat – L’offre et l’acceptation

C’est un point important en droit des obligations. Vous devez absolument connaître sur le bout des doigts cette partie car, finalement, sans offre ou sans acceptation, il n’y a pas de contrat.

Plan de la fiche :

§1 : La rencontre d’une offre et d’une acceptation

§2 : L’existence d’une offre

A) Les caractères de l’offre

B) La forme de l’offre

§3 : L’existence d’une acceptation

A) Les caractères de l’acceptation

B) La forme de l’acceptation

1- La validité de l’offre

2- L’hypothèse du silence

§1 : La rencontre d’une offre et d’une acceptation

Selon l’article 1113 al. 1^{er} du Code civil, le contrat est formé par la rencontre d’une offre et d’une acceptation par lesquelles les parties manifestent leur volonté de s’engager.

En l’espèce, la société Y et la société X semblent s’être mises d’accord.

Par conséquent, nous allons vérifier si le contrat a été correctement formé.

§2 : L’existence d’une offre

A) Les caractères de l’offre

Selon l’article 1114 du Code civil, l’offre doit revêtir 3 caractères pour être juridiquement valable. Tout d’abord, elle doit être précise : elle doit comprendre tous les éléments essentiels du contrat envisagé. Ensuite, elle doit être ferme : elle doit exprimer la volonté de l’auteur de l’offre d’être lié en cas d’acceptation, sans réserve. Enfin, elle doit être extériorisée : elle doit être adressée à une ou plusieurs personnes (déterminées ou non).

Si c’est un contrat de vente, ajouter : Une offre est considérée comme précise si elle comprend la mention de la chose et du prix (art. 1583 C. civ.).

En l’espèce...vous devez vérifier que l’offre est bien précise, ferme et extériorisée. Si c’est un contrat de vente, prouver que l’offre porte bien sur la chose et le prix.

Par conséquent, les conditions de l’offre sont bien présentes. L’offre est donc valable.

Rappels : Si un élément fait défaut, c’est une invitation à entrer en pourparlers.

B) La forme de l'offre

Selon l'article 1113 al. 2 du Code civil, l'offre peut résulter d'une déclaration ou d'un comportement non équivoque de son auteur.

En l'espèce... *c'est à vous de démontrer qu'il y a eu une déclaration (écrite ou orale) ou un comportement clair de l'offrant.*

Par conséquent, nous sommes bien en présence d'une offre.

Maintenant, nous allons voir ensemble si l'offre a été acceptée.

§3 : L'existence d'une acceptation

A) Les caractères de l'acceptation

Selon l'article 1118 du Code civil, pour être caractérisée, l'acceptation doit être pure et simple, c'est-à-dire conforme aux termes de l'offre. Si l'acceptation modifie un élément de l'offre, il s'agit d'une contre-offre.

En l'espèce, acceptation pure et simple ? Modification d'un élément de l'offre ?

Par conséquent...

B) La forme de l'acceptation

1- La validité de l'acceptation

Selon l'article 1113 al. 2 du Code civil, l'acceptation peut résulter d'une déclaration ou d'un comportement non équivoque de son auteur.

En l'espèce...

Par conséquent...

2- L'hypothèse du silence

Par ailleurs, selon l'article 1120 du Code civil, le silence ne vaut pas acceptation. Cependant, par exception, cet article prévoit que le silence peut valoir acceptation dans certaines situations : en présence d'une loi contraire, en raison d'usages, de relations d'affaires ou de circonstances particulières.

Si pertinent, ajouter : Lorsque l'offre a été réalisée dans l'intérêt exclusif de son destinataire, le silence peut valoir acceptation (Req. 29 mars 1938 → JP ss. 1120).

En l'espèce...

Par conséquent...

C) L'hypothèse d'un délai de réflexion

Il est possible que votre professeur vienne troubler votre tranquillité avec l'existence d'un délai de réflexion. Dans un tel cas, cela veut dire que l'acceptation émise avant la fin du délai est sans effet.

Selon l'article 1122 du Code civil, lorsque la loi ou le contrat prévoit un délai de réflexion, l'acceptation émise avant la fin de ce délai est sans effet. En effet, selon cet article, un délai de réflexion est le délai avant l'expiration duquel le destinataire de l'offre ne peut manifester son acceptation.

En l'espèce, un délai de réflexion a été prévu. M. X a accepté l'offre tel jour alors que le délai de réflexion n'a pas expiré...

Par conséquent, son acceptation est valable/sans effet.

Voici donc un protocole à appliquer lorsqu'il s'agit de démontrer qu'un contrat a été valablement conclu.

Points à surveiller :

- La distinction offre/promesse unilatérale
 - Bien connaître les caractères de l'offre et de l'acceptation
 - Le délai de réflexion
-

Vous souhaitez accéder à l'ensemble des protocoles ?

Le protocole complet de cas pratique en droit des contrats est disponible immédiatement, exclusivement au format PDF.

Quelques secondes après votre commande, vous pourrez l'ouvrir et commencer à travailler avec : **dans 30 secondes, votre méthode pour réussir vos cas pratiques peut déjà être entre vos mains.**

[Accéder immédiatement aux protocoles complets sur Jurixio](#) 